

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 25 Mars 2016

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 18 Mars 2016

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH, (Adjoint) Messieurs Jacky MARCHAND - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Serge MORILLON - Philippe RAYNAUD - Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE, Jean-Louis BOURRIAUX

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 18 heures 00

Ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs (EAMS - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CCAS - CE - COMMUNE)
- Vote des budgets primitifs (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CCAS - CE - COMMUNE)
- approbation des comptes de gestion (EAMS - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CCAS - CE - COMMUNE)
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2016.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif Budget EAMS 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget EAMS suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 462 521.59 €
		Réalisé : 453 300.49 €
		Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes	Prévu : 462 521.59 €
	Réalisé : 288 464.57 €
	Reste à réaliser : 0.00 €

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 644 982.19 €
		Réalisé : 474 675.81 €
		Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes	Prévu : 644 982.19 €
	Réalisé : 628 307.47 €
	Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -164 835.92 €

Fonctionnement : 153 631.66 €

Résultat global : -11 204.26 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 109 270.23 €
		Réalisé : 65 160.23 €
		Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes	Prévu : 109 270.23 €
	Réalisé : 64 690.23 €
	Reste à réaliser : 0.00 €

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 91 660.02 €
		Réalisé : 86 924.18 €
		Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes	Prévu : 91 660.02 €
	Réalisé : 86 924.18 €
	Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -470.00 €

Fonctionnement : 0.00 €

Résultat global : -470.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 366 560.00 € Réalisé : 366 548.84 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 366 560.00 € Réalisé : 301 280.00 € Reste à réaliser : 0.00 €
<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 310 290.00 € Réalisé : 302 257.68 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 310 290.00 € Réalisé : 302 257.68 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 65 268.84 €
Fonctionnement : 0.00 €
Résultat global : - 65 268.84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Principal 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget Principal suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 220 341.46 € Réalisé : 83 540.29 € Reste à réaliser : 30 690.93 €
	Recettes	Prévu : 220 341.46 € Réalisé : 41 189.21 € Reste à réaliser : 21 777.00 €
<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 466 690.23 € Réalisé : 390 662.91 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 466 690.23 € Réalisé : 492 976.19 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 42 351.08 €
Fonctionnement : 102 313.28 €
Résultat global : 59 962.20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget CCAS 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget CCAS suivant :

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 891.16 € Réalisé : 380.00 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 891.16 € Réalisé : 863.36 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 483.36 €

Résultat global : 483.36 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Caisse des Ecoles 2015 : le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du Budget Caisse des Ecoles suivant :

<u>Fonctionnement:</u>	Dépenses	Prévu : 536.42 € Réalisé : 302.17€ Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 536.42 € Réalisé : 736.63 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 434.46 €

Résultat global : 434.46 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Budget Primitif EAMS 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif EAMS 2016 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 205 642.68 € Recettes : 205 642.68 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses 543 710.00 € Recettes : 543 710.00 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Lotissement « Le Hameau des Buis » 2016 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 604 268.84 € Recettes : 604 268.84 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses 315 778.84 € Recettes : 315 778.84 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Principal 2016 : le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2016 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 558 787.55 € Recettes : 558 787.55 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 505 319.27 € Recettes : 505 319.27 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif CCAS 2016 : le Président présente au Comité le Budget Primitif CCAS 2016 suivant :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses 523.36 € Recettes : 523.36 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Caisse des Ecoles 2016 : le Président présente au Comité le Budget Primitif de la Caisse des écoles 2016 suivant :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses 464.46 € Recettes : 464.46 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Compte de Gestion EAMS 2015 : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion Budget Assainissement 2015 : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte de Gestion Budget Lotissement « le Hameau des Buis » 2015 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion Budget Principal 2015 : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion CCAS 2015 : Le Président expose aux membres du Comité que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles 2015 : Le Président expose aux membres du Comité que le Compte de Gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fiscalité 2016 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taxes directes locales pour 2016, présenté par le directeur général des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide le maintien des taux présentés, applicables aux bases d'imposition notifiées en 2016, à savoir :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13.68 %
Taxe foncière (bâti)	8.74 %
Taxe foncière (non bâti)	23.20 %
CFE	14.13 %

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.